

FORMULAIRE DE DEMANDE D'ATTESTATION DE REUSSITE – MEDECINE GENERALE UNIQUEMENT
- **De Docteur en médecine (Thèse) et D.E.S**

Votre D.E.S Médecine générale a été validé par la commission Ile-de-France de médecine générale. Pour obtenir vos attestations de réussite de Docteur en médecine et de D.E.S, merci de faire figurer ces éléments ci-contre dans l'envoi de votre mail à votre gestionnaire administratif François GURDAK : francois.gurdak@u-paris.fr (01 53 10 46 52)	NOM – Prénom
	Date de soutenance de thèse d'exercice en médecine
	Date de validation/soutenance du DES
	Avez-vous passé une FST ? Si oui, merci de préciser votre FST en joignant le procès-verbal de validation.
	Date de prise de poste (si nécessaire, préciser lieu)
	Adresse mail du Conseil de l'Ordre (facultative)
Ces précisions aideront le service de scolarité – 3 ^e cycle à hiérarchiser l'ordre de traitement des demandes ; merci d'y répondre précisément.	

PAS d'attestation de DES ne sera donné avant un mois précédant la fin du stage. (Pas avant le 1^{er} avril ou le 1^{er} Octobre.)

RAPPEL ELEMENTS – DOSSIER COMPLET

Pour pouvoir prendre en compte votre demande et vous remettre vos attestations de réussite à la thèse et au DES, vous devez envoyer l'ensemble des éléments de la liste de documents mentionnés ci-dessous dans un seul mail à M. François GURDAK (francois.gurdak@u-paris.fr - 01 53 10 46 52).

1. **Pièce d'identité ;**
2. **Le cas échéant, document de validation de votre FST si vous en avez passé une.**

Note : Le **PV de thèse** devra être revenu au bureau des thèses une fois signés par l'ensemble du jury après soutenance, via votre président de jury ou via le gestionnaire de thèse de l'université où vous avez passé votre soutenance.

→ Formulaire à renvoyer à votre gestionnaire de DES
Objet : « NOM Prénom – Attestations de réussite »

Une fois votre situation vérifiée, votre gestionnaire procédera à l'édition de vos attestations. Ces attestations vous serviront à vous enregistrer auprès du conseil de l'ordre des médecins et à récupérer vos diplômes définitifs ultérieurement. Pour vos démarches administratives, vous devez **prévoir un délai de traitement** dont la durée peut varier en fonction de la période d'activité (une à deux semaines en moyenne).

En raison d'un pic important de demandes durant les mois **d'octobre**, le délai de traitement et de réception de vos attestations est rallongé.